Réduction des déchets ménagers et assimilés et Redevance Incitative

Le tri, on a tout à y gagner ! La Redevance Incitative (RI), on a tous à y gagner !

Soyons responsables !

La Communauté de Communes de la Région de Brumath a toujours été exemplaire en matière de tri des déchets et d'enlèvement des ordures ménagères.

Ses déchèteries, vos déchèteries fonctionnent parfaitement, à Brumath et à Mommenheim. Au niveau des ordures ménagères, vous êtes, nous sommes, engagés dans un processus de tri sélectif depuis près de 15 ans. En cela, nous avons su anticiper les lois, améliorer les pratiques et montrer l'exemple. Nous avons su être responsables et vous avez été formidables dans l'exemplarité.

La redevance incitative, une tarification juste

Au-delà de cette démarche, il y a eu la volonté de réduire naturellement les déchets, de permettre leur tri et ainsi de diminuer les coûts liés à leur élimination. Il s'agit aussi d'agir sur l'environnement que nous laisserons à nos enfants.
Aujourd'hui, la loi nous rattrape. Le Grenelle de l'Environnement impose une redevance incitative (RI) qui prend en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre de présentation des déchets ménagers.

Une mesure équitable et solidaire

Le mode de tarification qui sera appliqué est basé sur le nombre de présentation de la poubelle d'ordures ménagères à la collecte. Il n'est pas question de poids, mais simplement de déchets produits. Chacun doit payer en fonction de ce qu'il jette. Plus on trie, moins on jette. Plus on trie, moins on paye !
En appliquant cette redevance aujourd'hui, nous prenons encore une fois de l'avance pour mettre en œuvre en douceur et progressivement une loi qui s'imposera demain à tous.

info

Diminuer nos déchets, c'est possible

La mise en place dans les autres Communautés de Communes du SMITOM d'une redevance incitative a fait baisser la moyenne des tonnages d'ordures ménagères de 37 % d'une année sur l'autre.

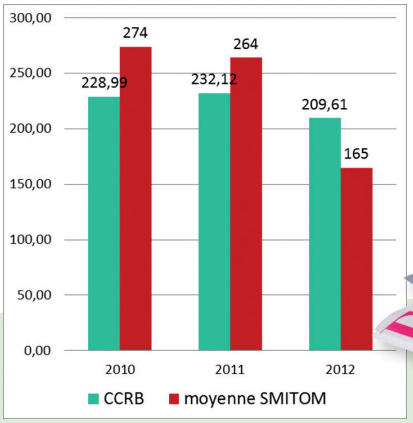

Dossier : Redevance incitative

La Redevance Incitative, comment ça fonctionne !

Une phase test d'un an

Du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, la redevance incitative se manifestera sous la forme d'une «facture informative» qui viendra compléter votre facture normale liée à la collecte des ordures ménagères. Vous y découvrirez le coût de la collecte et du traitement des déchets et comprendrez l'intérêt pour chacun de trier ses bacs et poubelles pour payer moins et limiter l'impact sur l'environnement.

Une facture personnalisée

Elle comprend :

- une partie fixe de contribution au service (collectes, bacs, déchèteries)
- une partie variable liée à l'usage effectif du service. Le bac à déchets est équipé d'une puce électronique identifiable qui permet de compter le nombre de fois où le bac a été vidé.

Un comportement vertueux

La tarification incitative, réclamée par le Grenelle de l'Environnement, s'inscrit dans un principe de justice élémentaire : «chacun doit payer en fonction de ce qu'il jette».

Une démarche écoresponsable

La redevance incitative s'inscrit dans une volonté de réduire les déchets et donc d'en produire moins. La CCRB vous accompagnera dans cette démarche en vous invitant à :

- Trier les déchets recyclables et le verre, dans les poubelles et cagettes de la CCRB
- Composter (contacter le service ordures ménagères de la CCRB au 03 88 52 52 88 si vous souhaitez acquérir un composteur)
- Faire des éco-achats (produits rechargeables, à la coupe...)
- Laisser les emballages superflus dans les supermarchés
- Utiliser un panier ou un sac réutilisable
- Boire de l'eau du robinet
- Coller un autocollant Stop-Pub sur la boîte aux lettres (disponible dans les mairies)

La collecte des verres et des papiers, cartons, briques et flaconnages plastiques et métalliques continue à être gratuite. C'est une façon de récompenser la pratique du tri !

Les tarifs durant la phase test

Tarifs bacs individuels	Total forfaitaire (part fixe par foyer +16 levées)	Coût levée supplémentaire
Foyers et professionnels à 140 L	**175 €**	2,50 €
Foyers à 240 L	**215 €**	5 €
Collectifs ayant opté pour des bacs individuels à 140 L	**175 €**	2,50 €
Professionnels à 240 L	**311,50 €**	5 €

Tarifs bacs mutualisés	Part fixe par foyer	Coût levée	Nombre de levées comprises dans la part fixe	Part forfaitaire
Collectifs avec bacs mutualisés de 240 L	128 €	5,00 €	Variable suivant nombre de logements et dotation en bacs	**soit une moyenne de 174,66€ (de 174,25€ à 175€)**

Responsables et Solidaires
Trier, c'est s'engager

Seulement 60 % du poids des déchets contenus dans nos poubelles sont des ordures ménagères. On y trouve encore 30 % de déchets compostables, 7 % de papier/carton, 2 % de verre ainsi que des métaux qui ne sont, pour l'instant, pas triés sur notre territoire. Il y a donc une marge de 40 % de valorisation de nos déchets dans les diverses filières.

Nous croulons sous les déchets et il devient urgent de les réduire.

La redevance incitative pousse à la réduction des déchets, à la responsabilité des acheteurs que nous sommes et demain des fabricants.

Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas !

Trier, c'est :

>> préserver l'environnement et limiter
- les émissions de gaz à effet de serre
- les pollutions (eau, air, etc.)
- les nuisances (transport, odeurs, paysages, etc.)

>> préserver les ressources naturelles...
- eau, énergie, matières premières...

>> maîtriser l'évolution des coûts
- Le coût du traitement des déchets ménagers a doublé en quelques années, il faut en limiter l'impact sur les impôts à venir. C'est en agissant collectivement qu'on y arrivera.

Trier, c'est gagner !

1 tonne de **plastique** triée et recyclée	=	**800** kilos de **pétrole** brut économisés
1 tonne de **papier-carton** triée et recyclée	=	**2,6** tonnes de **bois** épargnées
1 tonne d'**aluminium** triée et recyclée	=	**1 année** de consommation d'**électricité** d'environ 3 personnes économisée **2,4 t de bauxite évitées**
1 tonne de **verre** triée et recyclée	=	**540 litres d'eau** économisés
1 tonne d'**acier** triée et recyclée	=	**2** tonnes de **minerai de fer** épargnées

info

Dans la poubelle jaune, vous pouvez, en plus du papier, du carton et des flaconnages en plastique, ajouter les emballages métalliques. Une solution supplémentaire de tri !

Pollueur Payeur, un principe juste

Lorsqu'un cargo s'échoue, provoquant la pollution de côtes ou d'un fleuve, le pollueur doit payer et nous sommes tous d'accord là-dessus. La redevance incitative s'inscrit dans ce cadre pour permettre la valorisation des déchets, la lutte contre la pollution et le financement des structures de tri et de traitement des ordures ménagères.

Vous avez la parole
Vos questions, nos réponses

Un changement de méthodes suscite naturellement des questions. Nous y répondons en toute transparence. Elles ont été entendues lors des réunions publiques préparatoires à cette réforme éco-responsable. Merci à vous de les avoir posées !

Une question, un bac abîmé, des besoins plus importants, les tarifs...
La CCRB répond à toutes vos demandes.
Contactez la CCRB au 03 88 52 52 88 ou alexia.huck@cdc-brumath.fr
www.cdc-brumath.fr

La redevance incitative et le tri, c'est pour tout le monde ?

Réponse : *La redevance incitative s'applique à tous. En cela, elle est équitable. Chaque producteur de déchets payera la sienne. Particuliers, entreprises, artisans, collectivités. La CCRB proposera des solutions personnalisées et adaptées à chaque besoin et situation. L'objectif reste de faciliter le tri pour tous.*
Si vous habitez en collectif, les bailleurs mettront en place une répartition équitable et juste.

Pourquoi parle-t-on tant de la redevance alors que c'est le tri qui est important ?

Réponse : *Cette question est essentielle et elle résume l'esprit de la CCRB. Veut-on continuer à produire plus de déchets ou changer nos habitudes ? Plus de déchets = plus de pollution = plus d'impôts pour financer le ramassage, la dépollution et le traitement. Trier, c'est donc à terme réduire la pollution et les dépenses à venir. C'est une action solidaire et responsable.*

Que finance la redevance incitative ?

Réponse : *la redevance incitative finance l'ensemble du service d'élimination des déchets et ses équipements : les collectes, les traitements, les outils, les bacs, les infrastructures, les déchèteries et la gestion du service. Elle limite l'impact fiscal d'une façon homogène.*

Combien ça coûte ?

Réponse : *Des tarifs ont été mis en place. Ils permettent de répondre au «juste prix» à la nécessité de ramasser, éliminer ou traiter les ordures ménagères. Durant la phase test, le système de facturation actuel reste en vigueur.*

Levée ou pesée ?

Réponse : *Pour éviter les abus et les petits malins qui compteraient remplir le bac du voisin, la CCRB a choisi de privilégier la «levée». C'est donc le fait de présenter un bac à la collecte qui conditionne sa facturation.*

Un nouveau bac 2.0

Réponse : *Un nouveau bac équipé d'une puce RFID et identifié à votre adresse vous a été remis. Il sera au cœur de la politique de traitement des déchets ménagers et assimilés.*
Votre ancien bac à ordures ménagères devient désormais le bac du tri pour la collecte sélective en papier/carton, journaux, bouteilles plastiques, flaconnages et emballages métalliques. Il est identifié par un autocollant jaune. Son ramassage ne donne pas lieu à une facturation supplémentaire.

Nous trions mieux, mais notre facture ne baisse pas forcément, ce n'est pas très encourageant ?

Réponse : *Le but de la nouvelle tarification est d'inciter à produire moins de déchets et à trier plus.*
Le coût de la gestion des déchets a globalement doublé au cours de la dernière décennie (source ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Cette augmentation correspond :

- *à l'application de la réglementation de plus en plus exigeante*
- *à la modernisation des outils de traitement : incinérateur, traitement des fumés ...*
- *à l'augmentation de la production de déchets*
- *à l'augmentation du coût de la vie (carburant, salaires...)*

Dans ce contexte d'augmentation constante, la redevance incitative a pour objectif de maîtriser les coûts en constante évolution pour une grande majorité de collectivités, en réduisant les tonnages de déchets collectés et traités. Trier permet de réduire ici l'impact sur nos impôts.

info

Comment Mieux trier ? L'esprit Tri Assistance !

Les ambassadrices du tri du SMITOM vont passer dans les foyers de la Communauté de Communes à partir du 8 juillet pour expliquer les consignes de tri.

N'hésitez pas à leur poser toutes les questions !

Consultez le guide du tri qui vous a été remis avec le nouveau bac. Vous allez y prendre goût, triez, c'est gagner !
Ce guide est également disponible dans les mairies.